

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 21/12/2017

L' an 2017 et le 21 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, MOUSSEAUX Dominique, RAHAL Sylvie, MM : BERGE Bernard, BERTRAND Christian, COULON Denis, MARQUES Manuel

Absent(s) : M. DURAND Tony

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme FOURREAU Evelyne à Mme DUCCESCHI Eliane, M. GUIOCHEAU Bernard à Mme RAHAL Sylvie

Excusé(s) : Mme PATURAL Josette

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 13
- En exercice : 9

Date de la convocation : 15/12/2017

Date d'affichage : 15/12/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 22/12/2017

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

SOMMAIRE

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017

"APRES-MIDIS RENCONTRES" : TARIFS DES PARTICIPATIONS 1er SEMESTRE 2018

TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-MAURICE :

Aventant n°2 au Lot n°2 "Charpente"

DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°410 RUE DU MOULIN

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

réf : 2017_073

VU l'instruction budgétaire et comptable,

VU le Budget Primitif de la commune,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser la décision modificative budgétaire n°2 du Budget Primitif 2017, afin de permettre le versement d'un acompte de subvention à l'association Familles Rurales Loire et Coteau, comme ci-dessous.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES :

- | | |
|---|------------|
| - article 60633 Fournitures de voirie : | - 4 500 €, |
| - article 615231 Entretien et réparations de voirie : | - 3 000 €, |
| - article 6574 Subventions aux associations : | + 7 500 €. |

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise la décision modificative n° 2 du Budget Primitif 2017 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017

réf : 2017_074

Monsieur le Maire donne lecture, à l'assemblée, du courrier de l'Association Familles Rurales Loire et Coteau ; courrier dans lequel l'association sollicite le versement d'un acompte sur la subvention 2018, d'un montant de 6 798 €, correspondant à notre participation semestrielle sur la base de l'année 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le versement d'une avance sur la subvention 2018, telle que ci-dessous :

- Subvention n° 8 :
Familles Rurales Loire et Coteau : 6 798.00 €,

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

"APRES-MIDIS RENCONTRES" : TARIFS DES PARTICIPATIONS 1er SEMESTRE 2018

réf : 2017_075

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2122-22, Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des "Après-Midis Rencontres", le prix des participations aux entrées et aux achats de fournitures pour les divers ateliers.

Pour le premier semestre 2018, la commission des Aînés à fixer le planning et tarifs suivants :

Date	Animations	Participation
06/01/2018	Bal	5 €
15/02/2018	Gym douce	5 €
29/03/2018	Jeux de société à l'écoles	2 €
26/04/2018	Atelier pâtisseries	8 €
24/05/2018	Visite du Château de Brézé	7 €
14/06/2018	Parc Oriental de Maulévrier	7 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'APPLIQUER les participations tarifaires pour les animations des "Après-midis Rencontres", selon le planning présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 3)

TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-MAURICE :

Avenant n°2 au Lot n°2 "Charpente"

réf : 2017_076

Compte tenu des travaux supplémentaires, de charpente, nécessaires pour la reprise de deux entrants de fermes complémentaires, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant n° 2 au marché de procédure adaptée pour le lot n° 2 "Charpente" de la SARL DEVAUD.

Les travaux supplémentaires s'élèvent à 740.00 € HT SOIT 888.00 € TTC.

Cet avenant porte le montant du marché pour le lot n° 2 à 16 498.80 € HT soit 19 798.56 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'avenant n° 2 au marché de travaux passé avec la SARL DEVAUD à Allonnes (49650), portant le montant du marché du lot n°2 à 16 498.80 € HT soit 19 798.56 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus énoncé.

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits à l'article 21318 de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2017.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°410 RUE DU MOULIN

réf : 2017_077

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, le devis de la SELARL BRANLY-LACAZE, 48 Rue du Maréchal Leclerc à Saumur (49400), pour la division cadastrale de la parcelle cadastrée section A n°410.

En effet, le détachement d'une partie de cette parcelle au sud-ouest de la parcelle est nécessaire à la possible construction d'un chai, soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Il précise que ce devis s'élève à 1200 € HT, soit 1440 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le devis de division parcellaire de la SELARL BRANLY-LACAZE, présenté ci-dessus, pour la somme de 1200 € HT.

- DIT que cette somme sera inscrite à la section dépense d'investissement, au compte 2111, du budget primitif 2018.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)